

# LA COMMUNAUTÉ SENEGALAISE EN ITALIE

Rapport annuel sur la présence des migrants  
*Résumé*



Rendre une lecture équilibrée et ponctuelle de la complexité de la présence des étrangers en Italie, en distinguant ses dimensions, en analysant ses caractéristiques et en anticipant les tendances actuelles, est l'objectif sur lequel la *Direzione Generale dell'immigrazione e delle politiche di integrazione* (Direction générale de l'immigration et des politiques d'intégration) a investi depuis près de dix ans. À travers le *Rapporto nazionale sui migranti nel Mercato del lavoro* (Rapport national sur les migrants dans le marché du travail italien), qui en est à sa neuvième édition, les *Rapporti nazionali sulla presenza in Italia delle principali Comunità straniere* (Rapports nationaux sur la présence en Italie des principales communautés étrangères) à la huitième édition et les *Rapporti sulla presenza dei migranti non comunitari nelle 14 città metropolitane italiane* (Rapports sur la présence des migrants ne faisant pas partie de la Communauté européenne, dans les 14 villes métropolitaines italiennes), à leur quatrième édition.

La série des Rapports nationaux sur les principales communautés étrangères vise notamment à enquêter et à approfondir la présence sur le territoire italien des nationalités n'appartenant pas à l'Union européenne, qui sont plus pertinentes en termes de nombre : marocaine, albanaise, chinoise, ukrainienne, indienne, philippine, bangladaise, égyptienne, pakistanaise, moldave, nigériane, sénégalaise, sri-lankaise, tunisienne, péruvienne et équatorienne.

Pour chacune d'entre elles, les principales dimensions socio-démographiques et de l'emploi sont reconstituées ainsi que la présence des enfants et les parcours d'éducation y afférents, l'insertion professionnelle, les politiques de protection sociale et les processus d'intégration. L'ouverture de chaque rapport est également consacrée à une comparaison entre les différentes communautés.

Cette année encore, il convient de reconnaître la contribution apportée par le partage des informations dont les organismes disposent, à savoir : ISTAT- Institut national de statistique, INPS - Coordination générale statistique actuarielle, Ministère de l'éducation, de l'université et de la recherche, Union italienne des chambres de commerce, d'industrie, d'artisanat et d'agriculture; CeSPI (Centre d'études de politique internationale), syndicats CGIL, CISL, UIL et UGL, et la Division études et recherches d'ANPAL services. Un grand merci également au Directeur de l'Observatoire national de l'inclusion financière des migrants, M. Daniele Frigeri, qui s'est occupé de la partie sur les transferts de fonds et l'accès au crédit.

Les volumes complets des *Rapporti Comunità* (Rapports des Communautés), éditions 2012-2019, sont consultables en italien et dans les principales langues étrangères, dans les rubriques « *Paesi di origine e comunità* » (Pays d'origine et Communauté) et « *Rapporti di ricerca sull'immigrazione* » (Rapports de recherche sur l'immigration) du portail institutionnel [www.integrazionemigranti.gov.it](http://www.integrazionemigranti.gov.it). Une annexe statistique est également disponible depuis cette année à la même adresse, qui permet de trouver des informations qui complètent celles qui figurent dans les rapports, ou de faire une analyse plus approfondie de ce qui a déjà été analysé, dans un cadre de comparaison entre les principales nationalités.

L'édition 2019 des Rapports nationaux, analytiques et synthétiques, sur les principales Communautés étrangères, ainsi que leur traduction, a été réalisée par ANPAL Servizi dans le cadre du projet *Supporto nelle politiche per l'immigrazione e di cooperazione bilaterale con i Paesi di origine* (Soutien aux politiques d'immigration et de coopération bilatérale avec les pays d'origine).

# Résumé analytique



**106.256**

**Citoyens sénégalais en séjour régulier**

À la 12ème place en nombre de présences

**2.918 acquisitions de citoyenneté en 2018**



**26,4%**  
**femmes**



**73,6%**  
**hommes**

40% a moins de 30 ans

**21.532 moins de 18 ans**

296 mineurs non accompagnés



**15.972 élèves sénégalais**

**270 inscrits à des cours de licence (+9,3%)**

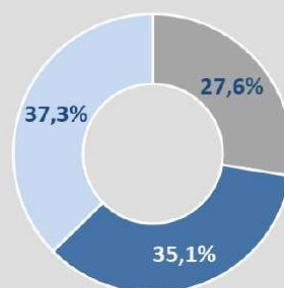
présents en:

**33,3%** Lombardia

**11,5%** Toscana

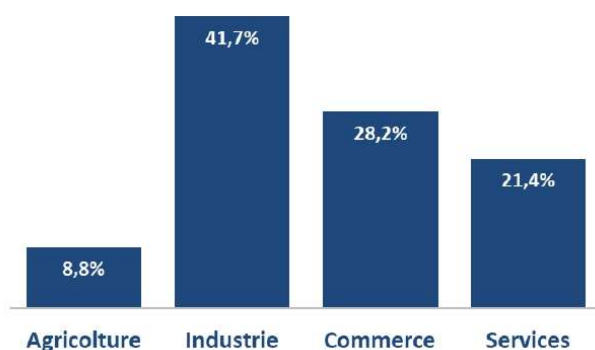
**10,6%** Emilia-Romagna

**60%**  
résidents  
de longue durée



**40%** titres  
à échéance

■ Travail  
■ Famille  
■ Autres raisons



**61,7% taux d'occupation**

77,3% hommes 20,8% femmes

**65,1% taux d'inactivité féminine**



**42%** salariés de l'industrie

**42,6%** travailleurs manuels qualifiés

**5ème place par nombre d'entreprises individuelles (5%)**



**19.299 propriétaires d'entreprise  
individuels (-1%)**

**87,3%** entreprises du secteur du **Commerce** et des **Transports**

## Caractéristiques démographiques

Les **citoyens sénégalais** ayant un titre de séjour valable au 1er janvier 2019 **sont au nombre de 106 256** et représentent la douzième communauté de personnes en séjour régulier parmi les ressortissants non communautaires dans notre pays, soit environ 3 % des ressortissants non communautaires en Italie, avec une croissance de 1 % par rapport à l'année précédente.

En analysant les principales caractéristiques démographiques de la communauté sénégalaise en Italie au 1er janvier 2019, on constate :

- un **déséquilibre marqué entre les sexes en faveur des hommes**, qui représentent 73,6 % de la population sénégalaise, les femmes couvrant les 26,4 % restants, un pourcentage représentant environ la moitié de celui enregistré pour l'ensemble des ressortissants non communautaires en séjour régulier, où les femmes représentent 48,3 %.
- un **âge moyen jeune**, égal à celui observé sur l'ensemble des citoyens non communautaires (34 ans).

La répartition géographique de la communauté sénégalaise en Italie est dominée par le Nord (63,7 %). Deux des trois premières régions pour le nombre de présences sénégalaises sont situées dans le Nord : la Lombardie, première région d'implantation de la communauté, qui accueille un tiers de la présence totale des citoyens sénégalais, contre un quart des citoyens non communautaires considérés dans leur ensemble, et l'Émilie-Romagne (troisième pour le nombre de citoyens sénégalais) qui a une incidence de 10,6 % (pour le nombre total de citoyens provenant de pays tiers, l'incidence est de 11,3 %). La deuxième région par nombre de présences est la Toscane, avec plus de 12 000 citoyens d'origine sénégalaise, soit 11,5 % du total, c'est-à-dire une incidence supérieure de 3 pour cent par rapport à celle relative au total des migrants d'origine non communautaire. La présence dans le Sud, où 17,5 % de la communauté concernée a demandé ou renouvelé un titre de séjour (contre 14,6 % de l'ensemble des ressortissants non communautaires régulièrement présents en Italie), avec une concentration similaire dans les Pouilles (3,7 %), la Campanie (3,5 %) et la Sardaigne (3,2 %).

Un processus de **stabilisation progressive de la communauté** en Italie est confirmé, comme en témoigne l'augmentation de la proportion de titulaires de cartes de résident de longue durée, qui a atteint 60 % au 1er janvier 2019. C'est un chiffre significatif pour la communauté sénégalaise, bien que l'indicateur soit encore inférieur de 2,3 points de pourcentage à la moyenne de la population totale des non communautaires. Parmi les titres soumis au renouvellement, une répartition assez équilibrée est constatée entre les **demandes d'asile/de protection internationale et humanitaire** et les **raisons familiales**, chacune couvrant plus d'un tiers des titres de séjour qui expirent, suivies par les **motifs de travail** (27,6 %).

## Les tendances actuelles

Par rapport au 1er janvier 2018, la présence de citoyens non communautaires sur le territoire italien est presque stable (+2472 unités). Cette stabilité apparente est cependant le résultat de variations opposées dans les différentes communautés, à tel point que la géographie des origines subit des changements importants et que, pour la première fois depuis des années, on observe également des changements dans les 5 premières positions du classement des présences. Les augmentations les plus importantes ont été enregistrées dans les communautés provenant du sous-continent indien : la communauté pakistanaise (+4,9 %), la communauté bangladaise (+4,5 %) et la communauté indienne (+3,5 %). L'augmentation de la communauté nigériane (+3 %), onzième par nombre de présences, alors qu'elle était quatorzième l'année précédente, est également importante.

Les réductions les plus importantes, en termes de pourcentage, concernent la communauté tunisienne (-4,6 %), marocaine (-2 %) et moldave (-1,8 %).

Deux facteurs principaux influent sur l'évolution des présences : les nouveaux titres délivrés, qui représentent un flux entrant dans le nombre des personnes en séjour régulier, et les concessions de citoyenneté qui, vice versa, ont un effet de substitution, puisque ceux qui deviennent italiens ne sont évidemment plus comptés dans le décompte des citoyens étrangers.

En ce qui concerne les entrées, 242 009 nouveaux titres de séjour ont été délivrés en 2018, soit environ 21 000 de moins qu'en 2017. Malgré la baisse, la tendance à la croissance des entrées pour regroupement familial (+8,2 % par

rapport à 2017) observée ces dernières années, qui constitue la raison de la délivrance de la plupart des nouveaux titres de séjour (50,7 %), se poursuit, alors que les nouveaux titres liés à la demande ou à la détention d'une forme de protection diminuent (- 35,9 % par rapport à l'année précédente). Dans 6 % des cas seulement, les nouveaux titres de séjour sont liés à des motifs de travail.

La communauté sénégalaise, avec 7447 nouveaux titres de séjour, motivés par une nette prédominance de demandes ou de détention d'une forme de protection internationale ou humanitaire, soit 53,4 % du total, enregistre cependant une baisse par rapport à l'année précédente (49,5 %).

Sur les 103 478 concessions de citoyenneté relatives aux citoyens non communautaires en 2018, **2918**, soit 2,8 % du total, concernent des citoyens d'origine sénégalaise. La principale motivation pour l'**acquisition de la citoyenneté** des citoyens sénégalais est la transmission par les parents néo-italiens ou le choix à l'âge de la majorité.

### Les mineurs et les parcours de formation

Un des signes du processus de stabilisation de la communauté sur le territoire est la forte présence de familles et de mineurs en son sein. Ce processus est confirmé par la présence nombreuse de mineurs dans la communauté. Au 1er janvier 2019, on comptait **21 543 mineurs sénégalais**, soit 20,3 % du nombre total de mineurs non communautaires, tandis que les enfants de nationalité sénégalaise nés en Italie étaient au nombre de 1487 en 2017, soit 2,9 % des enfants non communautaires nés la même année. Au total, entre 2010 et 2017, plus de 13 000 enfants de nationalité sénégalaise sont nés dans notre pays.

Parmi les mineurs de la communauté en question, il faut rappeler la présence de mineurs non accompagnés. Le Sénégal avec 296 mineurs (-51,1 % par rapport à 2017) a une incidence de 4,4 % sur le total des **MNA/MIE** non communautaires. Presque tous (97 %) sont des garçons et proches de la majorité (71 % des MNA sénégalais ont 17 ans).

En ce qui concerne l'**insertion** des mineurs sénégalais **dans le circuit scolaire italien**, on enregistre une incidence de 2,4 % de la communauté sur l'ensemble de la population scolaire non communautaire.

Les élèves d'origine sénégalaise inscrits pour l'année scolaire 2018/2019 sont au nombre de 15 972. Par rapport à l'année précédente, le nombre d'élèves de la communauté a augmenté de 3,3 %, avec un taux de croissance légèrement inférieur à celui qui est observé sur le total des élèves non communautaires (+ 2,6 %). Le nombre des inscrits de la communauté a augmenté dans tous les niveaux scolaires. L'augmentation du nombre d'élèves dans les écoles secondaires a été plus importante : +7,9 % dans le secondaire de premier cycle et +2,8 % dans le secondaire de second cycle. Une variation de +2,5 % a concerné l'école primaire, et la proportion d'enfants inscrits à l'école maternelle a augmenté d'environ 1 %. L'incidence des étudiants sénégalais sur le nombre total d'élèves non communautaires est assez uniforme entre les différents cycles, mais elle est légèrement plus élevée dans l'enseignement primaire, où près de 2,5 % des inscrits sont des citoyens sénégalais, et plus faible dans l'enseignement secondaire où elle tombe à 2,2 %. La population universitaire appartenant à la communauté sénégalaise n'est pas très importante. Les étudiants universitaires inscrits pour l'année universitaire 2018/19 dans des cursus de deux ou trois ans sont au nombre de 270, soit 0,4 % des étudiants universitaires non communautaires en Italie. Toutefois, il s'agit d'une augmentation de +9,3 % par rapport à l'année précédente.

Parmi les jeunes de la communauté sénégalaise, un nombre important est **NEET**, c'est-à-dire des jeunes entre 15 et 29 ans qui sont en dehors du circuit de l'école, de la formation et du travail. Sur 7758 personnes, cela correspond à 3,3 % des NEET d'origine non communautaire.

### L'emploi et la condition d'emploi

La communauté sénégalaise se caractérise fortement par une large implication **dans l'Industrie**, qui est le secteur d'emploi dominant, accueillant plus de deux salariés sur cinq de la communauté en Italie (42 %), soit environ deux fois plus que la part enregistrée dans le nombre total de travailleurs de toutes les origines considérées (26 %), et dans le secteur du **Commerce et de la Restauration** qui accueille 28 % de la main d'œuvre.

Malgré la faible incidence des femmes salariées au sein de la population féminine sénégalaise, l'indice global de l'emploi de la communauté est supérieur à celui enregistré dans l'ensemble de la population non communautaire. Le

**taux d'emploi** est en effet de **61,7 %** contre 60,1 % pour l'ensemble de la population non communautaire, tandis que le **taux d'inactivité** est inférieur à la moyenne (de près de 2 points de pourcentage) et est de **26,7 %** chez les citoyens sénégalais, tandis que le **taux de chômage** atteint **15,7 %** (contre 14,3 % pour l'ensemble de la population non communautaire). La polarisation des sexes parmi les travailleurs sénégalais, à l'avantage du sexe masculin, est beaucoup plus marquée que celle enregistrée sur le nombre total de migrants en provenance de pays non-UE : seuls 20,8 % des Sénégalais employés sont des femmes, contre 46,9 % de la population totale non communautaire.

En ce qui concerne les **subventions salariales** accordées par l'INPS qui garantissent dans notre pays diverses formes de soutien aux travailleurs en cas de suspension ou de réduction de l'activité productive, seuls 2,7 % des bénéficiaires de la citoyenneté non européenne sont sénégalais. Il s'agit principalement de bénéficiaires du CIGO (Caisse d'indemnisation ordinaire du chômage) (1092), et 328 bénéficiaires de CIGS (Caisse d'indemnisation extraordinaire du chômage). Parmi les bénéficiaires d'allocations de chômage non communautaires, 3,4 % sont sénégalais : 15 457 bénéficiaires qui perçoivent principalement le NASPI - Nouvelle Prestation d'Assurance Sociale pour l'Emploi- (plus de 12 000) et chômage agricole (3069).

**Au cours de l'année 2018, 64 799 nouvelles relations de travail** ont été mises en place pour les ressortissants sénégalais, soit environ 23,7 % de plus que l'année précédente. Pour confirmer l'implication marginale des femmes de la communauté en question dans le marché du travail, les chiffres des Communications Obligatoires montrent que seulement 12 % de l'embauche de citoyens sénégalais concerne la composante féminine de la communauté (contre 46 % enregistrés globalement pour les ressortissants non communautaires). La plupart des nouveaux emplois salariés et parasubordonnés créés en 2018 pour des travailleurs sénégalais, soit 47,6 %, relèvent du secteur des services, qui est le premier secteur de référence, y compris pour le total des travailleurs non communautaires, bien qu'ayant une incidence plus marquée par rapport à la communauté en question (58 %). L'agriculture est, pour cette communauté, le deuxième secteur par nombre de recrutements en 2018, et couvre 42 % des embauches, ce qui est nettement supérieur à celui enregistré parmi les non communautaires au global, embauchés dans ce domaine dans 25 % des cas. L'incidence de la communauté sénégalaise dans le secteur agricole est de 7 %. Une analyse par sexe montre que le secteur des services, où 42 % des emplois sont occupés par des hommes sénégalais, a une incidence plus que double pour les femmes de la communauté (88 %), tandis que le taux d'emploi de la main-d'œuvre féminine sénégalaise dans l'agriculture est très marginal par rapport aux hommes : 8,3 % contre 46,5 %.

Parmi les travailleurs sénégalais employés, on note une prédominance d'ouvriers agricoles, qui couvrent à eux seuls plus de 40 % des embauches (en confirmant la part réservée au secteur agricole), suivis par le personnel non qualifié des services de nettoyage (13,2 %) et les porteurs (8,2 %). Il convient de souligner que les qualifications pour lesquelles l'incidence de la communauté est la plus forte sur l'ensemble des embauches relatives à des ressortissants non communautaires, relèvent du domaine de la sécurité : plus d'un cinquième des embauches concernant des professions qualifiées dans les services de sécurité, de la surveillance et de la garde impliquent précisément des travailleurs sénégalais.

La participation **au monde de l'entreprise** de la communauté en question est significative car, bien que douzième en nombre de présences en Italie, elle occupe **la cinquième place dans le classement** des pays d'origine des propriétaires d'entreprises individuelles, montrant ainsi une forte propension à créer des entreprises. Les propriétaires d'entreprises individuelles d'origine sénégalaise sont au nombre de 19 299, soit 5 % des entrepreneurs non communautaires présents dans notre pays. Par rapport à l'année précédente, leur nombre a toutefois diminué de 1 %. Le secteur le plus important des investissements est celui du commerce et des transports, où opèrent 87,3 % des entreprises individuelles appartenant à des Sénégalais, ce qui témoigne d'un niveau élevé de spécialisation de la communauté en question dans ce secteur. À la deuxième place pour le nombre d'entreprises, citons le secteur des Services aux entreprises, bien qu'il ait une incidence relativement faible (3,1 %).

## Les conditions économiques

L'analyse des niveaux de rémunération des salariés non communautaires montre que les travailleurs d'origine sénégalaise ont des salaires moyens supérieurs à ceux des groupes de comparaison. L'emploi industriel et la spécialisation professionnelle ont des effets positifs sur les revenus des salariés de la communauté, qui perçoivent **des salaires** mensuels moyens supérieurs à ceux réservés aux travailleurs non communautaires : 1280 euros contre 1166 euros, soit un salaire mensuel moyen supérieur de 114 euros. En revanche, dans le cas des travailleurs domestiques et des ouvriers agricoles, l'écart devient négatif : avec un salaire moyen de 502 euros dans le premier

cas et de 426 euros dans le second. Les travailleurs sénégalais gagnent en moyenne 125 euros et 167 euros de moins que les travailleurs non communautaires pris dans leur ensemble.

Toutefois, on constate une pénalisation des travailleuses sénégalaises du point de vue de la rémunération : l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes (gender pay gap) est assez élevé dans le travail salarié avec un salaire mensuel moyen masculin supérieur à celui des femmes d'environ 680 euros. Alors que les travailleuses domestiques et les travailleuses agricoles perçoivent un salaire moyen supérieur à celui des hommes : +173 euros pour le travail domestique et +202 euros pour le travail agricole.

Parmi les travailleurs sénégalais qui travaillent dans notre pays, le niveau d'éducation est plutôt de moyen à faible : plus de 80 % des travailleurs de la communauté ont obtenu le brevet des collèges (81 %), soit plus de 19,5 % par rapport à l'ensemble de la population non communautaire, alors que 14 % environ possèdent un diplôme secondaire de deuxième cycle et que 6 % seulement ont obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur.

La part des **pensions D'IVS (invalidité, vieillesse et survivants)** destinées à des citoyens non communautaires a toujours été relativement faible : en 2018, elle représente 0,4 % du total, sur près de 14 millions de pensions, 56 071 millions de pensions sont destinées à des citoyens non communautaires. Notamment, les ressortissants non communautaires bénéficient dans 42 % des cas de pensions de vieillesse, suivies de survivants (36,3 %), tandis que 21,6 % des pensions IVS sont liées à des invalidités. En ce qui concerne la communauté sénégalaise, le nombre de bénéficiaires de pensions IVS est si faible qu'il n'est pas enregistré de manière désagrégée dans les registres de l'INPS.

Les mesures d'assistance sociale mises en œuvre par l'INPS (prestations à caractère exclusivement social, destinées à protéger les personnes les plus faibles en raison de l'âge ou de l'invalidité civile) pour les citoyens sénégalais sont très peu appliquées : 1911 (2 % de celles destinées aux migrants d'origine non communautaire). Il s'agit, dans 38% des cas des prestations de compensation du handicap, 33,5 % sont des pensions d'invalidité civile, tandis que les 28 % restants couvrent les pensions et les allocations sociales. Les bénéficiaires de pensions sociales ont cependant augmenté de 10,3 % par rapport à l'année précédente.

En ce qui concerne les transferts monétaires aux familles (prestations de l'INPS pour maternité, congé parental et allocations familiales), 321 157 bénéficiaires d'indemnités de congé maternité ont été enregistrées en 2018, dont 8,8 % sont de citoyenneté non communautaire : 28 414, 7,6 % en moins que l'année précédente. Au cours de la même période, 465 bénéficiaires d'**indemnités de congé maternité** étaient de citoyenneté sénégalaise, soit 1,6 % des bénéficiaires non communautaires, avec une variation de -0,9 % par rapport à 2017. En ce qui concerne le **congé parental**, 344 529 au total ont été pris en 2018, soit une augmentation de 6,2 % par rapport à 2017, dont 6,8 % étaient d'origine non communautaire (23 445). Cette mesure a également bénéficié en 2018 à 1110 ressortissants sénégalais, soit 4,7% des non-communautaires. Les **allocations familiales** sont en revanche la mesure d'assistance aux familles dont bénéficie le plus de personnes : au cours de l'année 2018, pas moins de 2 836 868 bénéficiaires ont été recensés, ce qui est globalement stable par rapport à l'année précédente. 12,4 % des consommateurs sont des citoyens non communautaires, soit environ 353 000, en augmentation de 3,7 % par rapport à 2017. Au sein de la communauté, on compte 11 770 bénéficiaires d'allocations familiales au cours de l'année 2018, avec une incidence sur l'ensemble des non communautaires de 3,3 %. Leur nombre a augmenté de 7,2 % par rapport à 2017.

En ce qui concerne la contribution de la communauté au pays d'origine, le Sénégal représente la troisième destination des **transferts de fonds** effectués depuis l'Italie en 2018 avec plus de **358 millions d'euros**, soit 6,2 % du total des transferts de fonds sortants (+16 % par rapport à 2017).

